

la commission. Il fut donc question alors de voir quel parti seroit à prendre dans cette conjoncture d'autant plus délicate, que les Provinces qui ne vouloient point penser en faveur de la Cour de Vienne, faisoient des représentations aux Etats Généraux dans le goût de celles qui ont paru jusqu'ici de la part des Puissances qui sont en guerre avec cette Cour. Une Lettre des Etats de la Province d'Utrecht écrite le 8. du même mois de Janvier, & adressée à L. H. Puissances justifie cette idée : Elle mérite d'être rapportée; en voici la teneur.

### HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

I.  
Lettre de  
la Provin-  
ce d'U-  
trecht.

**N**ous avons bien reçu les Lettres, que V. H. P. nous ont écrites en différens tems, par où elles nous donnent part des instances réitérativement faites par la Reine de Hongrie, pour que l'Etat, en conséquence de son engagement, compris dans son accession au Traité de Vienne, la voulût assister contre ses puissans ennemis. Nous avons aussi reçu la Lettre de V. H. P. du 8. Decembre dernier, par où elles nous pressent de consentir à la premiere année de secours, & de contribuer nôtre quote dans les 840. mille florins, conformément à ce que la plupart des Provinces venoient de faire; de vouloir, à l'exemple des Provinces de Hollande & de Zélande, accéder à la proposition du 30. Août dernier, tendant à payer encore 1600. mille florins pour secours; & pour que sur la réquisition de cette Princesse, de la secourir de toutes nos forces, nous voulussions nous résoudre à ce que la bonne foi exigeoit, & à ce que nous jugerions s'accorder avec le service, la sûreté & le bien de la République.